

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2736

commune (s) :	Villeurbanne - Meyzieu - Collonges au Mont d'Or - Ecully - Vaulx en Velin - Lyon 9° - Tassin la Demi Lune
objet :	Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments - service bâtiment vient de faire parvenir au Bureau une nouvelle liste de demandes de permis de démolir et de construire.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices. Quant au permis de construire, il s'agit de construction de bâtiments pour les services urbains de la Communauté.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir et de construire. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :

- Tassin la Demi Lune :

. 179, avenue Charles de Gaulle (voirie)

- Villeurbanne :

. 6, petite rue de la Poudrette (urbanisme)
. 223, route de Genas (voirie)
. 227, route de Genas (voirie)
. 16, rue Colin (voirie)
. 347, cours Emile Zola (voirie)

- Meyzieu :

. 38, rue Gambetta (voirie)

- Lyon 9° :

. 67, rue Marietton (voirie)
. 106, rue Marietton (vétusté)

- Collonges au Mont d'Or :

. 2, rue Gayet (vétusté)

- *Ecully* :

. 34, rue J.M Vianney

(voirie)

- *Vaulx en Velin* :

. 63, rue de la Poudrette

(vétusté)

Permis de construire :

- *Vénissieux* :

. 18, rue de la République

(voirie)

- *Lyon 7°* :

. 19, rue Clément Marot

(DLB)

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,